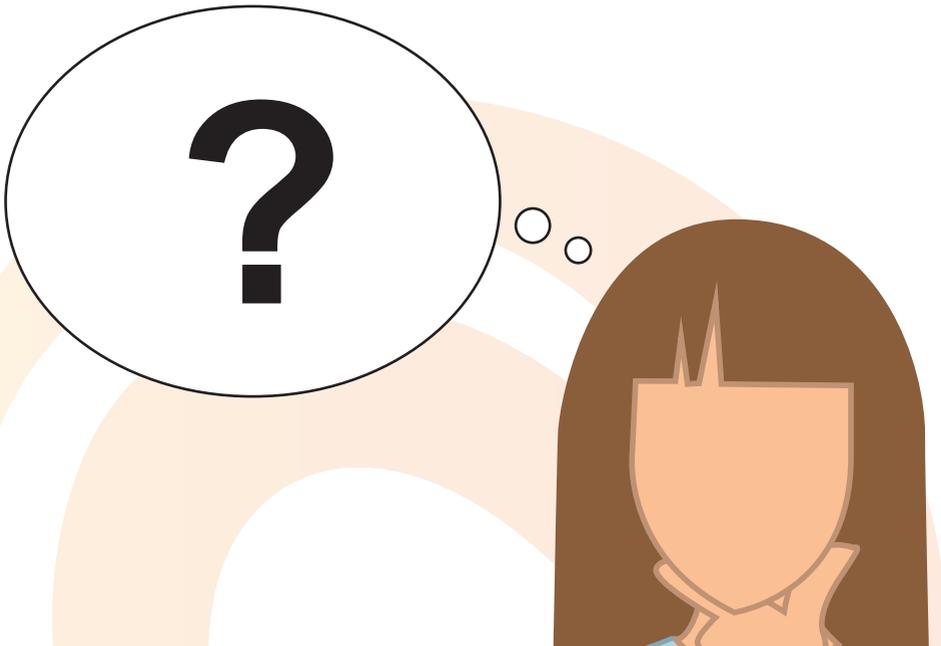


# CORONAVIRUS :

## LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



?

**SUR LE  
DÉPISTAGE  
ET LE SUVI  
DE CONTACTS**

# QUESTION 1

## QU'EST-CE QUE LE CORONAVIRUS ?

**Un virus qui se manifeste de façon variée.**

Les **coronavirus** sont une famille de virus pouvant provoquer une **infection** chez l'**homme** et chez **divers animaux**.

Le COVID-19 est une nouvelle souche de coronavirus qui n'avait pas encore été constatée chez l'être humain auparavant.

Certains **groupes de personnes** sont considérées comme « **à risques** », c'est-à-dire qu'elles semblent plus vulnérables à souffrir de **symptômes plus sévères**. Il s'agit essentiellement des **personnes âgées** et des personnes souffrant de **maladies chroniques** graves. Cependant, même des **personnes jeunes** peuvent développer des **formes graves** de la maladie.

On peut contracter le virus auprès de personnes qui **n'ont pas l'air malades**. Les symptômes mettent du temps à **apparaître** et certaines personnes n'en **développent pas** du tout.

Il n'existe **pas encore** de **vaccin** ou de **traitement spécifique** contre le COVID-19. Seuls les symptômes peuvent être traités.

# QUESTION 2

## COMMENT LE CORONAVIRUS SE PROPAGE-T-IL ?

**Par contagion via des gouttelettes généralement invisibles à l'œil nu.**

Le **coronavirus** se propage de **personne à personne** par de **petites gouttelettes** provoquées par la **toux** ou les **éternuements**.

Par l'intermédiaire de ces **gouttelettes**, le virus se retrouve dans l'**air**, sur des **objets** et des **surfaces**. Le virus peut ainsi **contaminer** toute personne qui **inhale** ces **gouttelettes** ou les **introduit** par les mains dans sa **bouche**, son **nez** ou ses **yeux**.



# QUESTION 3

## COMMENT ÉVITER LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS ?

Grâce aux gestes protecteurs et  
aux mesures de prévention



Restez chez vous, surtout si vous êtes **malade** ;



Lavez-vous les mains régulièrement à l'**eau**  
et au **savon** ;



Gardez une **distance suffisante** (1,5 mètre) par  
rapport aux **autres personnes** lorsque vous  
êtes à l'extérieur ;



Limitez vos **contacts physiques** ;



Portez un **masque buccal** dès que vous sortez  
de chez vous ou au minimum dans les  
**transports en commun** et dans les **espaces  
publics** lorsque la distance d'**1,5 m** ne peut **pas**  
**être respectée**.

# QUESTION 4

## QUELS SONT LES SYMPTÔMES DU CORONAVIRUS ?

Ils sont variés.

- 📍 **toux, difficultés respiratoires, fièvre, courbatures, fatigue, perte du goût/ et ou de l'odorat, diarrhée.**

Si vous ressentez un ou des symptômes, même légers, **restez chez vous et contactez immédiatement votre médecin généraliste par téléphone**. Il est également possible de contacter un médecin le weekend via le numéro d'appel **1733**.

- 📍 **Ne vous rendez pas aux urgences**
- 📍 **Ne vous rendez pas dans un centre de testing sans demande de votre médecin.**

### Attention



Soyez particulièrement vigilants si vous avez **un des symptômes suivants** : **toux, difficultés respiratoires, fièvre, douleur thoracique, perte de goût et/ou d'odorat sans cause apparente**

Ou **deux de ces symptômes** : **rhinite** (encombrement ou écoulement nasal), **maux de gorge, maux de tête, fatigue, douleurs musculaires, perte d'appétit, diarrhée aqueuse sans cause apparente.**

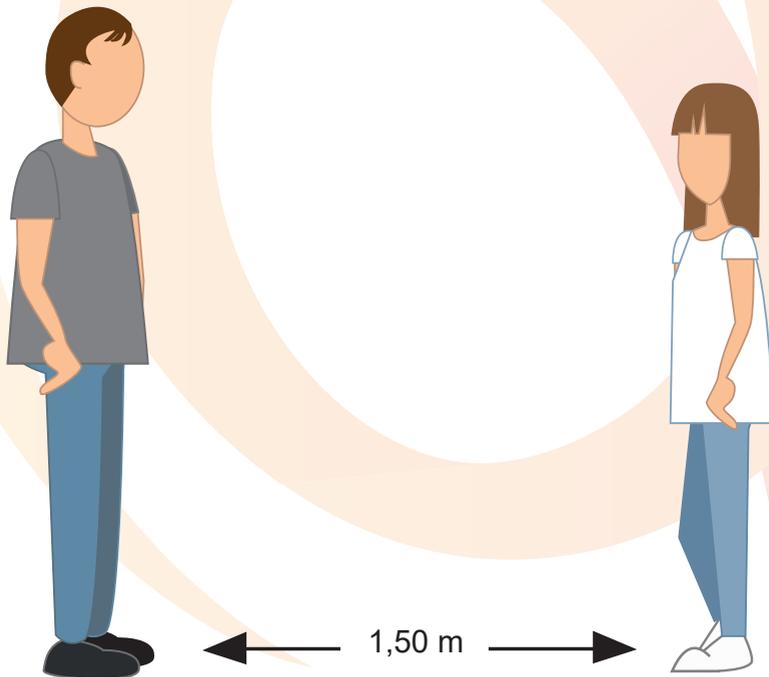
# QUESTION 5

A-T-ON TOUJOURS DES SYMPTÔMES LORSQU'ON EST INFECTÉS ?

**Non, pas toujours.**

Non, des personnes peuvent être **porteuses du virus sans manifester** de symptômes. Elles peuvent donc être **contagieuses** sans le savoir.

Les gestes de **prévention** et la **distance physique** sont donc particulièrement importants.



# QUESTION 6

## COMMENT LE MÉDECIN GÉNÉRALISTE VA-T-IL PROCÉDER ?

Si le médecin **suspecte** que vous avez le **COVID-19**, il proposera

- 📍 de vous tester **directement** dans son cabinet OU
- 📍 de vous envoyer vers un **centre de testing** proche de votre domicile. Il fera alors parvenir la demande au centre de testing ou vous la fera parvenir.

### Attention



Votre **médecin** encodera votre demande de test via son logiciel sécurisé en vous posant déjà quelques questions relatives à la déclaration d'**un cas suspect (vous) d'infection à COVID-19**.

Il vous prodiguera les **conseils d'hygiène à respecter** chez vous par **toutes les personnes** vivant sous le même toit que vous.

Il vous demandera également de **préparer une liste de vos contacts** (collègues, amis, ...) rencontrés durant votre **période présumée de contagiosité** (2 jours avant le jour d'apparition des symptômes et jusqu'à 7 jours à partir du jour des premiers symptômes).

En attendant les résultats du test réalisé par le laboratoire, et pour cette durée, il rédigera un **certificat d'incapacité de travail** pour vous, et un **certificat de quarantaine** pour les personnes qui vivent sous votre toit afin que vous **restiez confinés**.

Ceci est capital pour briser les chaînes de transmissions et empêcher que vous ne transmettiez la maladie à d'autres personnes. C'est comme cela que vous sauverez des vies !

# QUESTION 7

## COMMENT SE PASSE LE DÉPISTAGE DU CORONAVIRUS ?

Le dépistage le plus courant se fait par **frottis** c'est-à-dire que l'on va **frotter les muqueuses** du nez (mais parfois de la gorge si vous présentez des contre-indications, par exemple si vous êtes sous anticoagulants) via un bâtonnet appelé « **écouvillon** ».

Cet acte d'à peine quelques secondes peut être inconfortable mais n'est pas douloureux. Ce test est appelé « **test PCR** ».

Le dépistage **ne peut pas** se faire via **une prise de sang** car les tests sérologiques, ou prises de sang, ne permettent pas de **détecter la présence du virus**, mais plutôt celle d'anticorps au virus, c'est-à-dire que les patients pourront savoir s'ils ont **déjà été en contact** avec le virus mais pas s'ils sont contaminants, ni s'ils sont protégés d'une **seconde atteinte par le COVID-19**.

### Attention



Le médecin peut également demander de **passer un scanner thoracique** lorsqu'une personne présente des **symptômes respiratoires**, car le scanner permet de trouver plus rapidement les signes d'une **infection au coronavirus dans les poumons**.

# QUESTION 8

## QUE FAIRE EN ATTENDANT LES RÉSULTATS DU TEST ?

Vous devrez rester **isolé(e) chez vous dans l'attente des résultats des tests**. Les personnes de votre foyer devront également s'isoler.

Vous pouvez déjà **noter le nom et les coordonnées de toutes les personnes avec lesquelles vous avez été en contact dans les deux jours précédant l'apparition des symptômes et jusqu'à 7 jours après l'apparition des premiers symptômes**. Cette liste pourra être utilisée dans le cadre de la procédure de suivi des contacts.

Cette liste comprendra par exemple : les membres de votre famille qui n'habitent pas avec vous, vos collègues, un ami ou une amie avec lequel/laquelle vous avez fait une promenade, le facteur à qui vous avez parlé... Si cela est possible, votre liste devrait reprendre, si vous les connaissez, le nom, le numéro de téléphone, l'adresse postale et la date de naissance de ces personnes.



# QUESTION 9

## COMMENT SERAI-JE AVERTI DES RÉSULTATS DES TESTS ?

**Votre médecin vous avertira du résultat du test, quel qu'il soit.**

Si le **test est positif** (c'est-à-dire si vous êtes infecté), le médecin suivra étroitement votre état de santé et vous prescrira un traitement pour **alléger vos symptômes** mais pas pour vous guérir (pour rappel, il n'existe pas de traitement curatif à ce jour). Vous devrez rester en isolement **pendant 7 jours minimum**, et au moins jusqu'à disparition complète des symptômes. Les personnes habitant sous votre toit seront placées en isolement à domicile **pendant 14 jours**. Le centre de suivi des contacts vous appellera et entamera son travail d'information auprès de votre entourage et reverra avec vous votre liste des contacts pour arrêter ou limiter la propagation de la maladie dans la population.

### Attention



**Les sorties sont strictement interdites pendant la quarantaine.**

Si vous le pouvez, faites faire vos courses par une autre personne ou recourez à la livraison à domicile.

Si le **test est négatif**, le médecin réévaluera votre état de santé. En effet, il est possible occasionnellement que des tests donnent de faux résultats négatifs.

- ❏ Si vous vous **sentez mieux**, le médecin pourra décider de **lever les mesures** d'isolement pour vous et votre foyer. La procédure s'arrête et vous ne serez **pas contacté** par le centre de suivi de contact.
- ❏ Si par contre le médecin **suspecte** malgré tout une **infection liée au coronavirus** (par exemple parce que vous avez été en contact avec un cas confirmé), il continuera à **suivre votre état** de santé, vous prescrira le **traitement** nécessaire et éventuellement une **prise de sang**. Le centre de suivi de contact vous appellera et entamera son travail d'information auprès de votre entourage et reverra avec vous votre liste des contacts pour arrêter ou limiter la propagation de la maladie dans la population.

**NB**



**Si vous n'avez pas reçu les résultats du test après 3 jours, contactez votre médecin généraliste.**

Il est possible que vous soyez contacté par le **centre de suivi de contact** avant que votre médecin vous ait contacté. Les agents de prévention COVID-19 qui vous appellent ne sont pas des médecins et vous conseilleront de prendre contact avec votre médecin.

# QUESTION 10

QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE SOUHAITE PAS ME FAIRE TESTER OU QUE LE TEST EST IMPOSSIBLE À RÉALISER ?

(PAR EXEMPLE EN CAS DE CONTRE-INDICATION LIÉE À UNE MALADIE)

Si le médecin **suspecte** fortement une **infection liée au coronavirus**, vous devrez vous isoler avec votre foyer et suivre la même procédure que si vous étiez testé positivement. Le médecin continuera à **suivre votre état** de santé et vous prescrira le **traitement** nécessaire.

Le centre de suivi de contact vous **appellera** et entamera son **travail d'information** auprès de votre entourage et reverra avec vous votre liste des contacts pour **arrêter ou limiter la propagation** de la maladie dans la population.



# QUESTION 11

## QU'EST-CE QUE LE « SUIVI DES CONTACTS » ?

C'est une méthode de **prévention individualisée** qui passe par le fait de rechercher avec qui **les porteurs du COVID-19** ont été en contact pour leur donner des recommandations, dont l'**isolement** ou la **surveillance des symptômes**. Pour dépister ces personnes, nous devons pouvoir les informer qu'elles ont été en contact avec un porteur du virus. Chacun peut ainsi faire particulièrement attention aux **mesures de prévention** et contribuer à éviter la **propagation du virus**.



# QUESTION 12

## SUIS-JE OBLIGÉ DE CONTRIBUER AU SUIVI DES CONTACTS ?

Votre contribution peut **aider les autres** et vous **aider vous-même**. Grâce à votre aide, d'autres personnes pourront être informées et conseillées à temps.

Plus nous identifierons de contacts dans les meilleurs délais (avant qu'ils ne soient eux aussi entrés en contact avec de nombreuses autres personnes), plus nous pourrons **diminuer le risque** d'une nouvelle vague de contamination.

De cette manière, nous **éviterons** ensemble de devoir appliquer de nouvelles mesures renforcées pour toute la population. Votre contribution n'est donc **pas obligatoire** mais constitue **un acte essentiel** de solidarité et de citoyenneté dans la lutte contre le COVID-19.

**En collaborant au suivi de contact, vous sauvez des vies !**

# QUESTION 13

## COMMENT SERAI-JE CONTACTÉ(E) DANS LE CADRE DU SUIVI DE CONTACT SI JE SUIS MALADE ?

L'agent de prévention COVID-19 vous appellera uniquement au départ du numéro de téléphone



**02/214.19.19**

ou **8811** (par SMS)

Attention, assurez-vous d'avoir communiqué un **numéro de téléphone actualisé** à votre médecin généraliste.

Il est important que vous **répondiez aux questions** de l'agent de prévention de la manière la plus complète possible.

Il ou elle vous demandera la **liste des personnes de contact** que vous aurez constituée.

Pour **chaque contact**, vous allez devoir :

-  communiquer son **nom, prénom** et son **numéro de téléphone** ;
-  spécifier si l'un de ces contacts a des **besoins spécifiques** de communication ;
-  spécifier si ce contact s'est fait à une distance de **plus ou de moins d'1m50** de vous ;
-  spécifier si ce contact s'est fait pendant **plus de 15min** ou moins de **15min**.

Vous devrez également **donner des informations** sur vous-même, pour que votre **situation puisse être évaluée** concrètement : votre **date de naissance**, votre **état de santé** général, votre **emploi**, vos contacts avec des **personnes à risques**, etc.

Les agents de prévention sont tenus au **secret professionnel**. Pour plus d'informations, consultez **la question 17**.

## Information



On ne vous demandera **JAMAIS** vos **coordonnées bancaires**, aucun **code d'accès** ou **mot de passe personnel**. Si vous n'êtes pas joignable par téléphone après plusieurs essais infructueux, un agent de prévention COVID-19 se **rendra à votre domicile** pour réaliser le même type d'entretien.



# QUESTION 14

## COMMENT SERAI-JE CONTACTÉ(E) DANS LE CADRE DU SUIVI DE CONTACT SI J'AI ÉTÉ EN CONTACT AVEC UNE PERSONNE MALADE?

Vous devez d'abord **déterminer quel type de contact** vous avez eu avec cette personne.

Vous avez eu un contact **à bas risque** si votre contact était très bref, par exemple, avec un collègue assis loin de vous au bureau. Dans ce cas, vous ne devez pas vous isoler mais vous devez suivre les gestes de précaution de base de manière encore plus stricte. Il est préférable que vous **travailliez depuis votre domicile**. Si **ce n'est pas possible**, vous pouvez aller travailler mais en couvrant votre nez et votre bouche, avec un masque.

Vous avez eu un contact **à haut risque** si votre contact était **prolongé** et **rapproché**, par exemple, avec un collègue qui est assis près de vous au bureau. Si c'est le cas, vous devez vous **isoler à domicile** pendant **14 jours**. Vous ne pouvez donc pas vous rendre sur votre lieu de travail pendant cette période. Si cela est possible, vous pouvez **télétravailler**. Si ce n'est pas possible, vous devez **informer votre employeur** de votre absence.

Si c'est **votre enfant** qui a été déterminé comme étant un contact à haut risque, il devra s'isoler à la maison **14 jours** et ne plus fréquenter l'école ou la collectivité (crèche, lieu de stage...)



Dans les deux cas, vous recevrez un “**certificat de quarantaine**” sous format électronique, délivré automatiquement par un **médecin**, que vous remettrez à votre employeur pour les adultes, à l'école, la crèche ou autre collectivité pour les enfants.

Les travailleurs du **secteur privé** et **les fonctionnaires** qui sont mis en quarantaine peuvent continuer à percevoir un  **salaire/traitement** dans la mesure où le télétravail est possible. Si **ce n'est pas possible**, les travailleurs du **secteur privé** perçoivent des **allocations de chômage temporaire** pour cause de coronavirus sur la base du certificat médical de quarantaine qu'ils remettent à l'employeur. Ce certificat est à utiliser jusqu'à la fin de la période qui est prévue pour le régime spécifique de « **chômage temporaire pour cause de coronavirus** ».

Si vous travaillez dans un **secteur essentiel** (dans le secteur de la santé par exemple), il peut vous être demandé exceptionnellement d'aller travailler si c'est nécessaire pour **garantir la continuité des soins** en cas de pénurie de personnel dans votre secteur. Si cela arrive, des **conditions strictes** devront être respectées, dont votre employeur devra **vous informer**. Si vous présentez des symptômes durant cette période, restez chez vous, prévenez votre employeur et téléphonez à votre médecin traitant.

## Attention



Dans tous les cas, en cas d'**apparition de symptômes suspects** (fièvre, toux, difficultés respiratoires), isolez-vous et prenez contact avec votre médecin.

# QUESTION 15

## POURQUOI LE SUIVI DE CONTACT ME CONCERNE MÊME SI JE N'AI PAS DE SYMPTÔMES ?

Dans le cadre du **suivi des contacts**, un agent de prévention peut **vous appeler** si une personne porteuse du virus a **communiqué vos coordonnées**. Elle a fourni vos coordonnées pour vous **protéger** et **protéger votre famille**. L'agent de prévention COVID-19 vous appellera pour vous donner **toutes les informations** utiles pour vous protéger et protéger votre famille.

L'agent de prévention COVID-19 vous appellera uniquement au départ du numéro de téléphone



**02/214.19.19**

ou **8811** (par SMS)

Il vous posera une série de questions afin de savoir si vous êtes en **contact** avec des **personnes à haut risque** (comme des personnes de plus de 65 ans) et vous fournira des **conseils de prévention**.

Il ne vous demandera **JAMAIS** vos **coordonnées bancaires**, aucun **code d'accès** ou **mot de passe personnel**.

# QUESTION 16

## QUAND ET POURQUOI UN AGENT DE PRÉVENTION PEUT SE PRÉSENTER À MON DOMICILE ?

Dans le cadre du **suivi des contacts**, un agent de terrain est susceptible de **venir chez vous**. Cette visite sera organisée uniquement dans **les cas suivants** :

- vous êtes **diagnostiqué positif** (porteur du virus) ou avez été en contact avec une **personne contaminée** et nous n'avons **pas réussi** à vous joindre par téléphone à plusieurs reprises (appel passé du 02/214.19.19) ;
- vous avez **été en contact** avec une **personne contaminée** qui connaissait votre adresse mais pas votre numéro de téléphone ;
- vous avez **signalé des besoins spécifiques**.



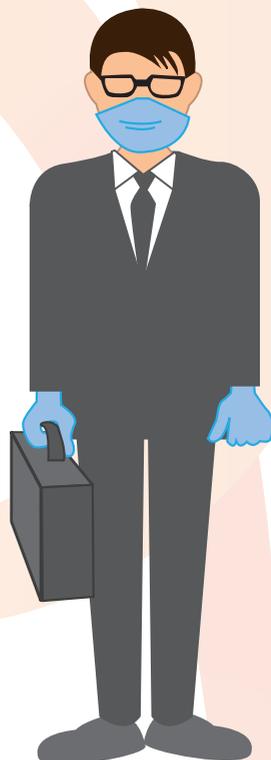
L'agent de prévention COVID-19 dispose d'**une carte de légitimation** avec sa **photo** et vous la **montre distinctement et d'initiative**.

Il est équipé de **matériel de protection individuelle** pour **lui et pour vous**. Il vous pose une série de questions afin d'identifier vos contacts (si vous êtes diagnostiqué positif) et vous fournit des **conseils de prévention**. Il ne vous demandera **JAMAIS** vos **coordonnées bancaires**, aucun **code d'accès** ou **mot de passe personnel**. Il ne demande **JAMAIS** à **visiter votre maison**.

Si vous avez un doute sur l'**identité de l'agent de prévention**, contactez le

**0800/16.061**

pour vérifier que cette personne est **bien identifiée** comme agent de prévention.



# QUESTION 17

## ET LA PROTECTION DE MA VIE PRIVÉE DANS TOUT CELA ?

Ces informations **resteront confidentielles** et ne **donneront jamais lieu à une sanction**. Elles ne seront pas transmises à vos proches, à votre employeur, à la police, à la justice, etc.

Elles visent **UNIQUEMENT** à vous **protéger** et à **protéger les autres**. Votre identité ainsi que votre numéro de téléphone ne seront communiqués que si nous devons **prévenir une collectivité** (école, maison de repos...) avec laquelle vous avez été en contact. Nous prendrons contact avec le médecin de cette collectivité, et s'il n'y en a pas, avec le responsable de cette collectivité. Ils sont tenus au **secret professionnel** et ne peuvent divulguer votre identité ou celle de votre enfant à personne. Elle leur servira uniquement à mettre en place les **mesures de prévention** au sein de la collectivité pour éviter autant que possible la **propagation du virus** au sein de celle-ci.

### Information



En dehors de ce cadre, **votre identité** ne sera **en aucun cas révélée** à qui que ce soit. Les contacts que vous aurez renseignés ne connaîtront donc pas votre identité.

# QUESTION 18

COMMENT PUIS-JE AVOIR PLUS D'INFORMATIONS ?

**Restez informés via les canaux officiels.**

**Pour plus d'informations sur le suivi de contact et le traitement de vos données personnelles :**

<https://suividescontacts.aviq.be/>

**Pour plus d'informations sur le coronavirus en général :**

<https://www.info-coronavirus.be/fr/>

**Pour plus d'informations sur les masques :**

<https://www.info-coronavirus.be/fr/masque/>

**Pour plus d'informations sur le certificat de quarantaine :**

<https://www.inami.fgov.be/fr/>

**Votre médecin généraliste peut également vous informer.**



Si vous avez des questions concernant l'épidémie de COVID-19, contactez le call center : **0800/14689**

Le numéro gratuit de l'AVIQ est également à votre disposition : **numerograttuit@aviq.be, 0800/16061**

Cette brochure a été élaborée sur base des informations connues en date du **15 mai 2020**.